



**GEP301-50/51 – Simulation d'un organisme international
Comité municipal jeunesse (CMJ)
HIVER 2024
Professeure responsable : Karine Prémont
Coordonnatrice : Mélina L'Espérance**

Disponibilité : Sur rendez-vous

Courriel : Melina.LEsperance@USherbrooke.ca

PLAN DE COURS

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d'auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d'auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

CIBLE(S) DE FORMATION

Acquérir une connaissance fonctionnelle d'une institution internationale et être en contact direct avec les réalités de la diplomatie ; développer les habiletés nécessaires pour travailler au sein d'un organisme international ; travail d'équipe, autonomie, communication interpersonnelle et négociation.

CONTENU

Définition des tâches et organisation du travail. Historique et cadre d'évolution de l'organisation. Fonctions et pouvoirs de l'organisation. Lieu de pouvoirs, structures et culture organisationnelles. Réalisation d'une recherche sur la base des problématiques abordées au sein de l'organisation. Simulation des travaux de l'organisation. Rédaction d'un rapport d'activité.

CONTENU SPÉCIFIQUE

Ce cours se penche sur le fonctionnement des villes et des municipalités régionales de comté (MRC) et permettra de comprendre et d'agir en lien avec les réalités locales. L'accent sera mis sur la réalisation de recherches entourant des thématiques municipales, la préparation de séminaires d'enseignement destinés à des élèves de niveau secondaire, la préparation de simulations d'assemblées municipales, de même que la recherche et le développement d'exercices pratiques.

IMPORTANT : Ce cours exige une grande flexibilité et une capacité à répondre rapidement aux demandes. En outre, il importe d'adopter un professionnalisme et une rigueur de travail élevés afin de mener à bien l'activité. Les étudiantes et les étudiants inscrits à ce cours doivent être conscients des partenariats engagés dans cette activité, en occurrence, les écoles, les professeures et professeurs, de même que le Carrefour de solidarité internationale. Un volet « représentation » se retrouve donc implicitement à l'intérieur du Comité municipal jeunesse.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

- Recherche : Développer des capacités de recherche, d'analyse et de vulgarisation des résultats d'une recherche.
- Gestion : Acquérir une autonomie fonctionnelle et développer des méthodes de travail efficaces personnelles et au sein d'une équipe.
- Communication : Développer des habiletés en communication orale pour transmettre des connaissances théoriques à des élèves de quatrième et cinquième secondaire.

ORGANISATION DU COURS

- Séances en classe
 - Séance préparatoire;
 - Fin de semaine d'immersion.
- Rencontres informelles
 - Activités entre les personnes formatrices et les élèves.
- Formation des élèves du secondaire
 - Présenter les thèmes aux élèves;
 - Accompagner les élèves dans l'écriture de recommandations.
- Séance publique à l'hôtel de ville
 - Accompagner les élèves et veiller au bon déroulement de la séance publique.

LECTURES OBLIGATOIRES

- Le guide de la formatrice et du formateur;
- Le guide de la conseillère et du conseiller.

ÉVALUATIONS

1. Construction et animation d'un atelier d'enseignement en équipe de 2 – **25 %**
 - Une ville c'est quoi?
 - Quels sont les rôles d'une ville-MRC et plus spécifiquement ceux de Sherbrooke.
 - L'art du débat et le protocole d'assemblée
 - Donner des conseils pour la prise de parole en public et l'art d'argumenter et de persuader.
 - Expliquer les procédures d'assemblée.
 - Durée d'environ 45 minutes
2. Construction et animation d'un document de formation en équipe sur les 2 thématiques retenues par la ville et par les jeunes – **30 %**
 - Février : thème de la ville – **10 %**
 - Entre 3 à 4 pages sur la thématique et section « autour du globe ».
 - Mars : thème des jeunes – **10 %**
 - Entre 3 à 4 pages sur la thématique et section « autour du globe ».
 - Animation de l'atelier – **10 %**

3. Écriture des recommandations individuellement – **10 %**
 - 1 page par recommandation.
 - Mai : Dépôt officiel au conseil municipal.
4. Bilan final (rapport de participation) – **20 %**
 - Retour sur l'expérience, les attentes, les points forts, les difficultés, pertinence pour votre formation, etc.
5. Évaluation par les pairs – **5 %**
6. Participation générale – **10 %**

CALENDRIER APPROXIMATIF

DATE ET HEURE	DURÉE	CONTENU DE L'ATELIER
1) Mardi 23 janvier 18h00 à 20h30 <i>CSI</i>	2,5 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du CMJ et calendrier • Activités brise-glace ✨ • Visiteurs spéciaux
2-3) Fin de semaine camp CMJ 27-28 janvier Samedi 10h00 à dimanche 16h <i>Édifice Jules-Richard</i>	2 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier ÉPA Brise-glace (15 min) x 2 • Atelier ÉPA (1h15): Une ville c'est quoi? • Rôles et responsabilités des élu.e.s et fonctionnaires (EPA 15 minutes): rencontre Laure Letarte-Lavoie (conseillère), Frédéric Ross (fonctionnaire) et Marilyne Bérard-Fontaine attachée politique (1h) • Atelier EPA (1h): L'art du débat et protocole d'assemblée
4) Mardi 6 février 18h00 à 20h30 <i>Hôtel de ville</i>	2,5 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de l'hôtel de Ville (Laure et Marilyne) et observation d'une séance du conseil municipal.
5) Mardi 20 février 18h00 à 20h30 <i>CSI</i>	2,5 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation thème ville (expert) (1h) • Atelier EPA: exemples de solutions d'ailleurs (30 min) + brassage d'idées sur le thème (30 min)
6) Mardi 27 février	2,5 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Création recommandations sur thème ville
Semaines du 1er mars au 11 mars		Le CMJ fait relâche!
7) Mardi 19 mars 18h00 à 20h30 <i>CSI</i>	2,5 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation thème ville (expert) (1h) • Atelier EPA: exemples de solutions d'ailleurs (30 min) + brassage d'idées sur le thème (30 min)
8) Mardi 2 avril 18h00 à 20h30 <i>CSI</i>	2,5 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Création recommandations sur thème jeunes
9) Mardi 9 avril 18h00 à 20h30 <i>Hôtel de ville</i>	2,5 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des recommandations
10) Lundi 23 avril 18h00 à 20h30 <i>Hôtel de ville</i>	2,5 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique générale de la séance publique à l'hôtel de ville et dernières consignes (Maryline, CSI)

DATE ET HEURE	DURÉE	CONTENU DE L'ATELIER
11) Lundi 6 mai 16h45 à 21h <i>Hôtel de ville</i>	4 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Séance publique du CMJ
12) Mardi 14 mai 18h00 à 19h30 <i>CSI</i>	1,5 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan du CMJ
13) Mardi 21 mai 19h00 à 20h00 <i>Hôtel de ville</i>	1 heure	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt des recommandations au conseil municipal

Les dates pourraient subir quelques modifications en fonction de l'horaire des formations et du contexte actuel.
Les dates de remise des travaux sont aussi à déterminer.

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle – Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://www.usherbrooke.ca/etudiants/integrite-intellectuelle/) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://www.usherbrooke.ca/etudiants/antiplagiat/).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources
